COMMUNE DE SOLLIES-VILLE

DÉPARTEMENT DU VAR – ARRONDISSEMENT DE TOULON

AR Prefecture
083-218301323-20261027-DEC_25_2026-AI
Reçu le 27/10/2026

DÉCISION N° DEC_25_2026

Demande de subvention auprès du Conseil Régional - REGION SUD au titre du dispositif dédié à l'achat des véhicules CCFF/RCSC porteurs d'eau

Acquisition d'un véhicule de patrouille pour une mise à disposition des membres du CCFF/RCSC

Le Maire de la Commune de Solliès-Ville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2331-4 et L.2331-63.

VU la délibération du Conseil Municipal n° DEL_13_2026 en date du 23 avril 2026 portant délégations consenties au Maire par le conseil municipal,

CONSIDERANT que la commune de Solliès-Ville est très exposée au risque de feux de forêt et le changement climatique venant multiplier ce risque d'incendie, il est proposé de renforcer les moyens de lutte contre les incendies sur le territoire via l'acquisition d'un nouveau véhicule de patrouille.

CONSIDERANT que le Conseil Régional – Région Sud - a mis en place un dispositif d'aide financière pour l'acquisition d'un véhicule de patrouille pour une mise à disposition des membres du CCFF/RCSC (Comité Communal des Feux de Forêts).

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de Solliès-Ville de solliciter auprès du Conseil Régional – Région Sud une **subvention la plus élevée possible** au titre de ce dispositif.

DÉCIDE

Article 1 : D'adopter le projet d'acquisition d'un véhicule de patrouille pour une mise à disposition des membres du Comité Communal des Feux de Forêt – CCFF/RCS pour un montant de **97 574.32 euros H.T.**

Article 2 : D'approuver le plan de financement prévisionnel comme établi au dossier de demande de subvention,

Article 3 : De solliciter auprès du Conseil Régional – Région SUD, une **aide financière la plus élevée possible** au titre de ce dispositif pour l'opération dénommée ci-avant.

Article 4 : D'assurer l'exécution des présentes décisions et déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional – Région SUD,

Article 5 : La présente décision sera communiquée au Conseil municipal lors de la prochaine séance. Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet du VAR.

Article 6 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait à Solliès-Ville, le 27 octobre 2026
Le Maire,
Roger CASTEL

MAIRIE DE SOLLIES VILLE (VAR)

Certifié exécutoire compte tenu de :
- la transmission en préfecture du Var le 27 OCT. 2026
- la publication le 27 OCT. 2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R421-5 du code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

AR Prefecture
083-218301323-20261027-DEC_25_2026-AI
Reçu le 27/10/2026
Mairie de Solliès-Ville

Demande de subvention

Conseil Régional
REGION SUD

PLAN DE FINANCEMENT

Acquisition d'un véhicule de patrouille pour une mise à disposition des membres du CCFF

La commune de Solliès-Ville souhaite s'équiper d'un véhicule destiné aux opérations de prévention et d'accompagnement des services de secours en cas de situation de crise.

Cette acquisition est établie comme suit :

Acquisition + matériel	Coût HT	TVA	TTC
Véhicule TOYOTA Hilux hybride 4 places double cabine	**42 766.66 €**	8 553.33 €	51 320 €
Equipements de base et complémentaire + accessoires divers	**40 703 €**	8 140.60 €	48 843.60 €
Fourniture et installation d'un réseau radio numérique DMR	**14 104.66 €**	2 820.93 €	16 925.59 €
Total	**97 574.32 €**	19 514.86 €	117 089.19 €

La commune sollicite auprès du Conseil Régional – Région Sud **l'aide financière la plus élevée possible** au titre du dispositif « sécurité incendie ».